PRÉFET DU JURA
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant à la mise en place des principes de gestion des usages de l'eau en période de sécheresse dans le département du Jura

Mesures de restrictions des usages de l'eau

Niveaux de gravité	***VIGILANCE***

Usagers	***Usages***	***Mesures de restrictions***
 ***NON ÉCONOMIQUES*** ***Particuliers – Collectivités***	Lavage de véhicules chez les particuliers	Interdit à domicile
	Alimentation en eau potable des populations *(Usage prioritaire pour la santé, la salubrité et la sécurité civile)*	Sensibiliser les usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau
	Arrosage des jardins potagers	
	Arrosage des massifs fleuris (pleine terre et jardinière)	
	Arrosage des espaces verts et des pelouses	
	Arrosage des terrains de sport (stades, terrains de tennis, carrières des centres équestres, hippodromes…)	
	Arrosage des surfaces accueillant des manifestations temporaires sportives et/ou culturelles (patinoires, terrains de motocross, festivals…)	
	Remplissage et vidange des piscines privées et des bains à remous de plus de 1 m^3, enterrés, semi-enterrés ou hors sol.	
	Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement	
	Remplissage ou vidange des plans d'eau	
	Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	
	Abreuvement des animaux	